

Informations Utiles

Voici un extrait de nos informations utiles, découvrez l'intégralité auprès de votre Agence de Voyages ou sur www.costacroisières.fr

Avant le départ



RÉSERVATIONS & INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Lorsque vous réservez une croisière Costa, demandez à votre Agence de Voyages d'utiliser le système CostaExtra.fr. De cette manière vous pourrez voir avec elle le meilleur tarif disponible, mis à jour en temps réel, ainsi que la vidéo qui présente les différents types de cabines et leur emplacement sur le pont. Ceci vous permettra de faire le meilleur choix. Nous vous rappelons qu'un supplément de 50 € en fonction de la date de départ (voir article 6.2 des Conditions générales de vente) vous sera demandé dans les cas suivants : (i) demande de changement de Passager comme prévu à l'art. 7 des Conditions Générales de Vente du forfait touristique ; (ii) 50 € en cas d'annulation communiquée au moins 60 jours avant le départ pour le tarif Total Comfort, 25 % du prix du forfait en cas d'annulation communiquée au moins 90 jours avant le départ pour le tarif Basic, comme prévu par l'art. 6 des Conditions générales de vente du forfait touristique. Ainsi que le prévoient les règlements internationaux et afin d'assurer le bon déroulement de la croisière, nous vous rappelons que vous avez l'obligation de fournir les renseignements suivants à votre Agence de Voyages, à votre sujet et à celui des personnes voyageant avec vous. Il est en tout état de cause essentiel que ces données nous soient transmises au moins 1 mois avant le départ soit par votre Agence de Voyages (sur CostaExtra.fr), soit par vous-même (en effectuant votre enregistrement électronique sur le site www.mycosta.fr). Ces renseignements sont indispensables pour permettre à Costa de confirmer votre réservation et de vous proposer des services supplémentaires pour agrémenter vos vacances :

- Prénom et nom mentionnés sur votre document d'identité
- Date et lieu de naissance, nationalité, sexe M/F
- Nationalité
- Langue parlée

- Numéro de mobile personnel de tous les passagers majeurs de la cabine, qui sera uniquement utilisé en cas d'urgence
- Adresse de votre domicile (adresse, code postal, ville, pays)
- Adresse électronique
- Pièce d'identité valide pour l'itinéraire choisi (numéro, date et lieu de délivrance, date d'expiration)
- Prénom, nom et n° de téléphone d'un proche que Costa peut contacter si nécessaire durant la croisière
- Appartenance au CostaClub pour pouvoir bénéficier des réductions auxquelles vous avez droit.

Informations sur les compagnies de transport et aériennes opérant avec Costa

Le nom de la compagnie, le numéro du vol ou du train, les horaires et escales vous seront communiqués au plus tard 3 mois avant le départ. Si la réservation a lieu dans les 3 mois précédent le départ, ces informations vous seront communiquées dans les 3 jours ouvrables suivant la réservation. Précisions auprès de votre Agence de Voyages ou sur www.costacroisières.fr

Passagers ayant des nécessités particulières

Costa Croisières désire répondre au mieux aux exigences des personnes souhaitant faire l'expérience d'une croisière mais ayant des nécessités particulières, atteintes de handicaps moteurs, malvoyantes ou autres. Les règlements internationaux exigent que la Compagnie soit informée des éventuelles « nécessités d'assistance individuelle en cas d'urgence » (fauteuils roulants, etc.) des Passagers de manière à leur fournir l'aide nécessaire. Nous conseillons aux Passagers à mobilité réduite ayant besoin d'une assistance particulière et /ou d'appareils médicaux de voyager accompagnés et de fournir les caractéristiques de leur équipement (par exemple leur fauteuil roulant) à l'Agence de Voyages ou directement à Costa Croisières lors de la réservation. Nous serons heureux d'offrir la gratuité de la « Croisière seule » (part maritime, hors charges portuaires, transferts et forfaits de séjour à bord) à l'accompagnateur de tout Passager handicapé, si les conditions de recevabilité sont remplies. Pour bénéficier de cette gratuité, il convient d'informer Costa Croisières des besoins du Passager au moment de confirmer la réservation. Costa Croisières devra recevoir la documentation nécessaire dans les 3 jours ouvrables suivant la confirmation du dossier de réservation afin d'être en mesure de vérifier que le Passager handicapé remplit les conditions pour bénéficier de la gratuité de l'accompagnant. Pour bénéficier de cette gratuité, le Passager handicapé et l'accompagnateur devront impérativement voyager dans la même cabine. Par ailleurs, la gratuité n'est pas cumulable avec la promotion « Plan famille » (voyage de la famille dans deux cabines indépendantes) et « 1 payant 1 gratuit ». En cas de réservation pour 3 ou 4 Passagers adultes, la gratuité de l'accompagnateur sera appliquée au 3ème ou 4ème lit. Si la réservation comprend un Passager enfant, celui-ci devra payer un prix égal à 50 % du prix adulte (prix adulte 1er ou 2ème lit). En cas de réservation pour 2 adultes (1er et 2ème lit) et 2 enfants (3ème et

4ème lit), la gratuité de l'adulte accompagnateur sera appliquée au 1er ou 2ème lit et l'un des enfants devra payer un prix égal à 50 % du prix adulte, étant entendu que l'autre enfant bénéficiera de la gratuité offerte aux enfants sur la part maritime. En cas de réservation d'une chambre double occupée par un adulte et un enfant (tarif cabine monoparentale), la gratuité de l'accompagnateur sera appliquée sur la base du prix payé par l'enfant (50 % du prix adulte). Nous vous informons que la descente à terre dans certains ports peut être difficile pour les Passagers à mobilité réduite, notamment lors d'un débarquement en chaloupe. Nos navires disposent de plusieurs cabines équipées pour handicapés marquées de la lettre H sur les plans des navires. Offre soumise à certaines conditions, veuillez consulter notre site Internet à la rubrique www.costacroisières.fr/exigencesparticulières.

Enfants mineurs et bébés

Nous vous rappelons que les mineurs de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte sur nos navires. Les bébés de moins de 6 mois ne sont pas admis à l'embarquement.

Les bébés de 6 mois à 12 mois peuvent effectuer des croisières d'une durée inférieure ou égale à 14 nuits. L'âge minimum est de 12 mois pour les Grandes Croisières et les Tours du monde, pour les croisières d'une durée supérieure ou égale à 15 nuits, et pour tout autre itinéraire dont les caractéristiques ne permettent pas d'assurer la protection et la sécurité sanitaire des plus petits.

Femmes enceintes

Nos navires n'étant pas équipés pour le suivi des grossesses ni pour les accouchements, nous ne pouvons accepter les Passagères entrant dans leur 24^{ème} semaine de grossesse à quelque moment que ce soit de la croisière (détails à l'art. 2.8 des Conditions générales page 216).



DOCUMENTS DE VOYAGE

Lorsque vous réservez une croisière Costa, demandez à votre Agent de Voyages d'utiliser le système CostaExtra.fr. Vous recevezrez de la part de votre Agence de Voyages, ou directement par courriel si vous avez fourni une adresse électronique lors de l'achat, la documentation suivante de voyage sous format électronique :

- Billet de croisière
- Formulaire d'embarquement
- Étiquettes pour les bagages
- Billets d'avion et / ou de train (le cas échéant)
- Récapitulatif des services achetés

Cette documentation comprend également des informations sur les pièces d'identité et les visas, comment rejoindre le port d'embarquement et les numéros d'urgence. La documentation de voyage vous sera adressée après vérification du règlement effectif de la réservation à Costa Croisières et après la saisie des coordonnées obligatoires via l'enregistrement en ligne ou avec l'aide de votre Agence de Voyages, à partir de 2 semaines avant la

date de départ. Pour de plus amples renseignements concernant les modalités et les délais d'envoi de la documentation de voyage, nous vous invitons à vous adresser à votre Agence de Voyages. De plus, avez la possibilité d'accéder au site www.mycosta.com/fr et de saisir vos coordonnées personnelles (prénom, nom et numéro de réservation). Vous accéderiez alors à votre espace réservé où figurent :

- Le memento de votre réservation
- Le billet de croisière électronique (si votre croisière a été entièrement réglée : et le Web check in effectué)
- Les services que vous avez réservés en ligne (et la possibilité d'en réserver)
- Les excursions que vous avez réservées en ligne (et la possibilité d'en réserver)
- D'autres informations utiles

Documents d'identité / formalités

Les renseignements suivants vous sont communiqués uniquement à titre indicatif et n'engagent à aucun moment la responsabilité de Costa Croisières. Il est donc nécessaire de vérifier avant le départ, auprès de votre Agence de Voyages ou des autorités compétentes, que vous êtes en possession de la pièce d'identité requise pour la croisière choisie et de vérifier sa date d'expiration. Tout Passager n'étant pas en possession de la pièce d'identité requise ne pourra pas embarquer et son billet de croisière ne lui sera pas remboursé.

Citoyens français résidant en France – Passeport en cours de validité pour les pays visités pendant la croisière ou Carte Nationale d'Identité en cours de validité, selon les indications fournies dans les programmes de voyage.

Citoyens étrangers résidant en France – Nous vous recommandons de vérifier la validité de votre pièce d'identité et l'éventuelle nécessité de visas auprès de votre Consulat. N.B. - Votre pièce d'identité peut vous être demandée à l'embarquement par le personnel de bord, qui la conservera durant toute la croisière afin de la présenter aux différentes autorités portuaires. En cas de nécessité, votre pièce d'identité vous sera temporairement restituée.

Visas touristiques – Nous vous rappelons que les Passagers doivent faire la demande de visas spécifiques pour les pays visités durant la croisière choisie auprès des ambassades / consulats concernés avant leur départ de France. Les Passagers doivent vérifier lors de la réservation puis à proximité de la date de départ s'il est nécessaire d'obtenir d'autres visas pour parer aux éventuelles modifications de réglementations intervenues pour les pays d'escale des itinéraires présentés dans cette brochure. Costa Croisières décline toute responsabilité découlant de la non-présentation des visas nécessaires de la part des Passagers.

Note spéciale pour l'Australie: visa touristique à obtenir avant départ

Note spéciale pour l'Inde et la Chine – Pour les croisières incluant une escale ou un embarquement en Inde (itinéraires Mumbai/Mumbai

en 14 jours, Maldives/Maldives en 14 jours, Maldives/Mumbai ou Mumbai/Maldives en 7 jours...), les citoyens français doivent être munis d'un passeport valide au minimum 6 mois après le retour de la croisière comportant au moins trois pages vierges de visas dont deux pages face à face et d'un visa tourisme (multiples entrées) pour l'Inde qui devra être obtenu avant départ. Le visa Inde est inclus dans le prix de la croisière uniquement pour les itinéraires pour lesquels c'est explicitement indiqué, à condition que la demande soit adressée impérativement et exclusivement à notre partenaire CIBT Visas Express. Pour les autres croisières le visa Inde sera à la charge des passagers.

Pour la Chine, le visa touristique est à obtenir avant départ auprès du Consulat.

Pour les États-Unis – Nous vous demandons de vérifier auprès de votre Agence de Voyages ou des autorités compétentes que vous êtes bien en possession des documents d'identité requis par les États-Unis. A condition de détenir un passeport électronique ou biométrique et d'obtenir une autorisation électronique de voyage (ESTA), le programme d'exemption de visa (Visa Waiver Program - VWP) permet aux ressortissants français d'accéder sans visa au territoire américain, notamment lors d'un transit ou d'une escale. Au moins 72 heures avant le départ, pour se rendre aux États-Unis sans visa, les Passagers devront nécessairement formaliser leur demande sur le site ESTA (Electronic System for Travel Authorization - <https://esta.cbp.dhs.gov>). Le reçu portant le numéro d'identification de l'autorisation sera demandé lors du départ pour les États-Unis. Cette procédure est payante (14 USD / pers.). A compter du 1^{er} avril 2016, seules les personnes titulaires d'un passeport électronique ou biométrique pourront bénéficier du programme d'exemption de visa (Visa Waiver Program - VWP).

Les personnes titulaires d'autres passeports devront solliciter un visa auprès des autorités diplomatiques et consulaires américaines compétentes. Par ailleurs, les voyageurs qui se sont rendus en Iran, Irak, Syrie ou au Soudan depuis le 1^{er} mars 2011, sauf exceptions prévues par la loi américaine, et les personnes ayant la nationalité de l'un de ces quatre pays ne peuvent plus bénéficier du régime d'exemption de visa. Ces personnes devront dorénavant solliciter un visa auprès des autorités diplomatiques et consulaires américaines. Les renseignements pour obtenir un visa pour les États-Unis figurent sur le site <https://fr.usembassy.gov/fr/>. Dans tous les cas, il est absolument nécessaire de vérifier les formalités requises pour votre croisière et leurs possibles évolutions auprès de votre Agence de Voyages ou des autorités compétentes.

Pour le Maroc : Passeport en cours de validité

Un passeport, en cours de validité, est obligatoire. L'admission sur le territoire marocain n'est plus possible sur la présentation de la seule carte nationale d'identité. La carte d'identité en cours de validité est acceptée pour les passagers de nationalités française en escale au Maroc uniquement. En cas d'escale avec un mineur au Maroc et notamment si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, il est

conseillé de vous renseigner auprès de votre Agence de Voyages ou des autorités compétentes.

Documents pour la sortie du territoire des mineurs de moins de 18 ans :

Si l'enfant mineur est accompagné par l'un de ses parents, il devra fournir des documents qui varient selon le pays de destination (carte d'identité ou passeport). Si l'enfant, accompagné de ses parents, voyage dans l'un des pays membres de l'Union européenne ou de l'espace Schengen, une carte d'identité valide est suffisante.

Si l'enfant mineur réside en France et voyage seul ou avec une autre personne que ses parents, il doit, depuis le 15 janvier 2017, être muni notamment d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un de ses deux parents (ou responsable légal). Si vous voyagez avec un mineur, nous vous demandons de vous renseigner auprès des autorités compétentes pour les formalités à suivre. Ces informations sont données sous réserve de modifications. Nous vous prions en conséquence de consulter votre Agence de Voyages ou les autorités compétentes.

Note d'information pour les vols entre l'Union européenne et les États-Unis

En vertu des normes américaines et conformément à un accord international entre l'Union européenne et les États-Unis, le Département américain de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, DHS) recevra certaines données sur le voyage et la réservation, connues sous le nom de données PNR (de l'anglais Passenger Name Record), des Passagers qui effectuent des vols entre l'Union européenne et les États-Unis. Le DHS s'est engagé à utiliser les données PNR principalement aux fins de prévention et de lutte contre le terrorisme et autres délits graves transnationaux. Ces données et d'autres peuvent également être utilisées pour contrôler si les Passagers figurent sur les listes des personnes signalées pour motifs de sécurité. Les données PNR sont conservées pendant au moins trois ans et six mois et peuvent être transmises à d'autres autorités. Pour plus d'informations sur ces dispositions, mesures de protection des données personnelles comprises, veuillez consulter votre compagnie aérienne, votre Agence de Voyages ou le www.costacroisières.fr. En vertu d'une procédure obligatoire depuis le 6 septembre 2010, les autorités américaines exigent que leur soient fournis, lors de la réservation d'une croisière avec vol(s) direct(s) à destination des États-Unis (ou retour seul), les renseignements suivants concernant la réservation / émission du billet d'avion: prénom et nom, sexe, date de naissance, nationalité, n° de passeport, dates d'émission et d'expiration, lieu d'émission. La non-communication de ces données peut entraîner des complications graves en termes de retard d'embarquement et d'augmentation des frais due à un redressement tarifaire (nouvelle émission de billet en cas de non-embarquement) et peut aller jusqu'au refus d'autorisation d'embarquer de la part des autorités américaines. Nous vous rappelons par conséquent de communiquer ces données à votre Agence de Voyages lorsque vous réservez votre croisière. Costa Croisières décline toute responsabilité

en cas de non-respect de ce qui précède et en cas de contestation de la part des Passagers. Pour plus d'informations concernant le TSA Secure Flight Program, veuillez consulter le site www.tsa.gov.

Costa Croisières décline toute responsabilité en cas de non-présentation à l'embarquement des documents requis par les autorités.



VACCINATIONS

À la date de parution de cette brochure, aucune vaccination particulière n'est requise pour les citoyens français résidant en France. Pour les croisières faisant escale à Madagascar, un traitement anti-malaria est conseillé.

Pendant la croisière



CONTRÔLE DE SÉCURITÉ (SECURITY)

Pour la sécurité de tous les Passagers, le personnel chargé de la sécurité à bord contrôle les personnes et leurs bagages à main à l'embarquement et au débarquement dans tous les ports d'escale. Les contrôles sont réalisés par rayons X et détecteur de métaux. Nous vous informons que pour des raisons de sécurité, chaque bagage, doit peser 20 kilos au maximum par personne. Les dimensions du bagage à main ne doivent pas dépasser 55x35x25 cm, afin de permettre le contrôle aux rayons X. Les médicaments, les ordinateurs portables, les appareils photos et autres objets de valeurs ou fragiles doivent être transportés dans le bagage à main. Nous vous invitons à collaborer avec notre personnel pour accélérer et optimiser ces contrôles. Vos bagages de cabine sont contrôlés le jour de l'embarquement. Nous vous rappelons qu'il est interdit d'embarquer les articles indiqués au point « Bagages » (précisions de ces conditions auprès de votre agence de voyages ou sur www.costacroisières.fr). Nous vous rappelons qu'il n'est pas permis d'apporter les éléments suivants à bord : armes et munitions, explosifs, feux d'artifice et fusées, gaz comprimé ou liquéfié (inflammable, ininflammable, réfrigérant, irritant ou vénéneux) comme les gaz de camping, les lance-roquettes et les pistolets, les substances infectieuses, toxiques, corrosives et radioactives, objets constituant des armes impropre, drones, marchandises et animaux vivants. Nous vous invitons à éviter l'achat d'armes anciennes, couteaux, poignards, épées ou objets similaires durant vos excursions à terre. Si l'un de ces objets a été trouvé en votre possession, vous serez invité par le personnel chargé de la sécurité à bord à le laisser à terre. Nous vous signalons également que, en vertu des normes sanitaires et de sécurité adoptées par Costa Croisières, il est interdit d'embarquer des aliments et des boissons, tant dans les bagages à main que dans ceux qui sont livrés en cabine,

à l'exception des articles d'hygiène corporelle (shampoing, bain moussant, crème, etc.), des médicaments, des produits ou de denrées alimentaires spécifiquement destinés aux enfants, des produits ou denrées alimentaires liés à des régimes particuliers certifiés. Cette interdiction s'applique également aux boissons ou aliments achetés dans les ports d'escale. Les éventuels produits locaux achetés durant les escales seront conservés à bord et rendus en fin de croisière.



SÉCURITÉ À BORD

Une fois à bord, nous vous invitons à prendre connaissance des procédures de sécurité du navire, en lisant les informations affichées derrière la porte de votre cabine, en consacrant quelques minutes à la vidéo sur la sécurité diffusée sur la TV de votre cabine dès votre première entrée et en lisant sur le journal du jour, le « Diario di bordo », l'heure des exercices d'évacuation auxquels il vous est demandé de participer. Avant le départ du navire, vous devrez en effet prendre part à une session d'entraînement qui vous permettra notamment de vous familiariser avec le parcours menant à votre point de ralliement. Il s'agit d'un exercice très simple : notre personnel est posté dans les couloirs du navire pour vous aider à le rejoindre ; un panneau indiquant votre parcours est également fixé derrière la porte de votre cabine. Portez des vêtements adaptés aux circonstances, sachant que l'exercice s'achèvera à l'extérieur, et n'oubliez surtout pas d'enfiler votre gilet de sauvetage. Une fois arrivé à votre point de ralliement, notre personnel vous indiquera les procédures à suivre en cas d'urgence afin de vous familiariser avec ces dernières. La sécurité des Passagers et de l'équipage constitue, depuis toujours, la priorité numéro un de Costa Croisières. Tous les membres d'équipage disposent du certificat BST (Basic Safety Training - Formation de Base à la Sécurité, assurée auprès d'un centre international agréé) ; ils sont soumis à un programme intensif de pratique à bord et à la consolidation de leur formation tout au long de leur embarquement. En outre, notre personnel reçoit des formations spécifiques supplémentaires selon les fonctions occupées à bord. Les membres de l'équipe anti-incendie rejoignent ainsi régulièrement des centres de formation à terre. Ces centres réalisent des simulations d'incendie auxquelles notre personnel doit faire face en appliquant les techniques et enseignements reçus de la part d'instructeurs qualifiés, appartenant au corps des sapeurs-pompiers professionnels de plusieurs pays. Nous vous conseillons de porter des chaussures plates pour marcher sur les ponts extérieurs. Quand les ponts sont mouillés, une prudence particulière est recommandée.



RESTAURANTS ET GASTRONOMIE

Régimes spéciaux

Des repas spéciaux peuvent être servis à bord sur demande. Au moment de la réservation, les clients peuvent signaler la nécessité de suivre un régime particulier : hypoglycémique (pour les diabétiques), sans gluten ou d'autres types d'allergies / intolérances.

Les repas spéciaux sont disponibles au restaurant principal uniquement et non au restaurant buffet. Une fois à bord, les clients sont invités à confirmer la nécessité de suivre un régime spécial le jour de l'embarquement auprès du service clients ou du maître d'hôtel du restaurant. Dans le cas où les clients souhaitent apporter à bord des aliments nécessaires à leurs régimes alimentaires, il est nécessaire d'en informer au préalable le service réservations et le service clients à bord dès l'embarquement, afin de convenir de la préparation des repas.

Menu végétalien

Un menu riche en recettes végétaliennes est disponible pour les clients qui le demandent lors de la réservation de leur croisière.

Dans le restaurant principal, les passagers pourront choisir parmi une sélection de plats, de l'entrée au dessert.

Pour des raisons d'organisation, les clients sont invités à reconfirmer leur demande de menu spécial dès l'embarquement auprès du service clients ou du maître d'hôtel du restaurant principal.

Dans les bars et les cafés à bord, une majoration de 15 % de frais de service s'applique aux prix affichés.



MODALITÉS DE PAIEMENT À BORD

La Carte Costa

En cabine, vous recevrez votre Carte Costa personnelle, à utiliser dès maintenant et pendant toute votre croisière pour régler les services supplémentaires demandés à bord. Chaque dépense sera automatiquement débitée sur le compte de votre cabine et vous n'aurez pas besoin d'avoir des espèces sur vous pour vos dépenses quotidiennes. Vous devrez penser à créditer votre Carte Costa dans les 48 heures à compter de l'embarquement, en enregistrant votre carte de crédit ou en effectuant un dépôt initial minimum de 150 euros/USD par adulte (selon la devise utilisée à bord), en espèces. Pendant la croisière, le montant initial devra être complété par d'autres versements dès lors que les frais supplémentaires engagés à bord sont supérieurs aux avances versées jusqu'alors. La Carte Costa sera temporairement bloquée au cours des 48 heures à compter de l'embarquement, en l'absence d'enregistrement de la carte de crédit (ou du versement du dépôt) ou encore si vous avez effectué des dépenses supérieures à 200 euros/USD sans avoir enregistré votre carte de crédit ou versé un dépôt en espèces ; la carte sera également bloquée au cours de la croisière si le dépôt versé est insuffisant pour couvrir les dépenses déjà effectuées.

Paiement par carte de crédit

Enregistrer votre carte de crédit est sans aucun doute la solution la plus pratique, simple et rapide, pour profiter de votre séjour en toute sérénité. Vous pourrez procéder à l'enregistrement dans les 48 heures suivant l'embarquement, sur les machines automatiques présentes sur le navire ou en vous rendant directement auprès du Service Clients. Votre compte sera débité tous les jours sur votre carte de crédit. À bord, seules sont acceptées les cartes de crédit

American Express, Visa et MasterCard. Les cartes de débit, les cartes pré-payées, les cartes rechargeables, les VISA Electron, Postepay, Bancomat, Postamat et Cirrus Maestro ne sont pas acceptées. Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre banque et avant votre départ, le type et les modalités d'utilisation de votre carte.

Paiement en espèces

En fin de croisière, vous recevrez la facture directement en cabine : en cas de paiement en espèces, vous pourrez solder votre compte ou obtenir le remboursement (en cas de solde créditeur) dans une salle dédiée (indiquée sur le programme du jour « Diario di bordo »), en espèces ou par chèque. Tout éventuel remboursement sera effectué en espèces dans le respect de la réglementation italienne en vigueur, ou par virement bancaire pour toute somme excédant les limites instaurées par la loi italienne.

Paiements par chèques bancaires

Les chèques ne sont pas acceptés comme modalités de paiement à bord.

Devises à bord et Bureau de change

La devise en vigueur à bord est indiquée dans le tableau des Forfaits de Séjour à Bord. Le Bureau de Change mis en place auprès du Service Clients du navire, change les espèces. Il est ouvert aux horaires indiqués sur le programme du jour « Diario di Bordo ». Le Bureau de Change n'avance aucune somme en espèces par carte de crédit.

Le Forfait de Séjour à Bord

Quotidiennement, une partie du prix de la croisière appelée « Forfait de Séjour à Bord », somme forfaitaire dépendant du nombre de nuits effectivement passées à bord, sera facturée et automatiquement prélevée sur le compte de votre cabine. Voici les montants forfaitaires présentés par navire et par dates d'application :

Les montants indiqués dans le tableau se rapportent aux quotas de service pour les passagers de plus de 15 ans et de plus de 13 ans pour les croisières en Extrême-Orient à bord du Costa Fortuna. Pour toutes les croisières, les enfants de moins de 4 ans ne paient pas, alors que les enfants âgés de 4 à 14 ans et de 4 à 12 ans pour les croisières en Extrême-Orient à bord du Costa Fortuna, paient 50% des montants indiqués ci-dessous.

Le Forfait de Séjour à Bord fait partie intégrante du prix de la croisière et son montant ne peut donc être modifié.

Il conviendra OBLIGATOIREMENT de vous reporter à la date de départ de votre croisière dans le tableau ci-contre afin d'avoir l'information relative au Forfait de Séjour à Bord applicable à votre départ.

Ces montants ont été calculés au moment de la publication de la brochure et peuvent changer.

Rapprochez-vous de votre Agence de Voyages, du Contact Center ou consultez le site internet www.costacroisieres.fr.

LE COSTA SMERALDA	Croisières à partir du 20/10/19	10 € / nuit	Euro
LE COSTA VENEZIA	Croisière Extrême - Orient du 08/03/19 au 29/04/19	10 € / nuit	Euro
LE COSTA DIADEMA	Croisières à partir du 24/11/18	10 € / nuit	Euro
LE COSTA FASCINOSA	Croisière Transatlantique du 25/11/18 au 13/12/18	10 € / nuit	Euro
	Croisière Amérique du Sud et Transatlantique du 13/12/18 au 31/03/19	12,50 USD / nuit	USD
	Croisières du 31/03/19 au 17/11/19	10 € / nuit	Euro
	Croisière Transatlantique du 17/11/19 au 07/12/19	10 € / nuit	Euro
	Croisière Amérique du Sud et Transatlantique du 07/12/19 au 12/04/20	12,50 USD / nuit	USD
LE COSTA FAVOLOSA	Croisière Transatlantique du 21/11/18 au 10/12/18	10 € / nuit	Euro
	Croisière Amérique du Sud et Transatlantique du 10/12/18 au 15/04/19	12,50 USD / nuit	USD
	Croisières à partir du 15/04/19	10 € / nuit	Euro
LE COSTA DELIZIOSA	Croisière Transatlantique du 25/11/18 au 19/12/18	10 € / nuit	Euro
	Croisière de Port Everglades du 19/12/18 au 03/03/19	12,50 USD / nuit	USD
	Croisière Transatlantique du 03/03/19 au 27/03/19	10 € / nuit	Euro
	Croisières à partir du 27/03/19	10 € / nuit	Euro
LE COSTA LUMINOSA	Croisières du 24/11/18 au 09/11/19	10 € / nuit	Euro
	Croisière Transatlantique du 09/11/19 au 02/12/19	10 € / nuit	Euro
	Croisière de Port Everglades du 02/12/19 au 05/03/20	12,50 USD / nuit	USD
	Croisière Transatlantique du 05/03/20 au 25/03/20	10 € / nuit	Euro
LE COSTA PACIFICA	Croisières du 30/11/18 au 16/11/19	10 € / nuit	Euro
	Croisière Transatlantique du 16/11/19 au 04/12/19	10 € / nuit	Euro
	Croisière Amérique du Sud et Transatlantique du 04/12/19 au 10/04/20	12,50 USD / nuit	USD
LE COSTA MAGICA	Croisières à partir du 24/11/18	10 € / nuit	Euro
LE COSTA FORTUNA	Croisières Extrême - Orient du 29/11/18 au 26/03/19	Suites : 17,50 USD / nuit Cabines : 14,50 USD / nuit	USD
	Croisières du 26/03/19 au 08/11/19	10 € / nuit	Euro
	Croisières Extrême - Orient du 08/11/19 au 01/04/20	Suites : 17,50 USD / nuit Cabines : 14,50 USD / nuit	USD
LE COSTA MEDITERRANEA	Croisières à partir du 02/12/18	10 € / nuit	Euro
LE COSTA VICTORIA	Croisières à partir du 24/11/18	10 € / nuit	Euro
LE COSTA neorIVIERA	Croisières à partir du 09/11/18	10 € / nuit	Euro

* à titre informatif, pour tous les services, le taux de change utilisé est le suivant : 1 USD = 0,81 EUR, 1 EUR = 1,22 USD.

Découvrez l'intégralité des informations utiles auprès de votre Agence de Voyages ou sur www.costacroisieres.fr